

MASS-MEDIA ET MULTIPARTISME : EXEMPLE DE LA CÔTE D'IVOIRE

RESUME

Avant 1990, date du retour au multipartisme, la presse ivoirienne se caractérisait par la mainmise de l'Etat. L'information était largement teintée de propagande, de désinformation et de conformisme politique. Depuis 1990, la création de multiples partis s'est accompagnée de la naissance d'une presse écrite diversifiée, combative, pas toujours mûre et d'une presse audiovisuelle plutôt thématique, sans influence réelle sur le débat politique dans la mesure où seule la radio et la télévision nationale lui accordent une place. La presse demeure confrontée à des difficultés d'ordre financier et juridico-politique, notamment en raison des nombreux procès et tracasseries auxquels elle doit faire face.

ABSTRACT

Before 1990, when multipartism was restored, the ivorian press was characterized by the government takeover. Information was widely colored with propaganda, disinformation and political conformism. Since 1990, with the establishment of multiple political parties, a diversified, combative and, sometimes, not mature print press appeared, along with an audiovisual press rather thematic and without an actual influence on the political debate, since only the national radio and television are dealing with. On the whole, the press remains facing financial, political and legal constraints, notably for the trials and pressures it has to face.

MASS-MEDIA ET MULTIPARTISME : EXEMPLE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Par

Hugues KONE

*Maître de Conférences
à l'Université de Côte-d'Ivoire*

Si l'année 1960 a vu l'accession à l'indépendance de la quasi-totalité des anciennes colonies françaises d'Afrique, 1990 a été marquée par le retour au multipartisme pour la plupart de ces pays après une trentaine d'années de parti unique agrémentées de coups d'Etat réussis ou manqués. Ce multipartisme, considéré à tort ou à raison comme l'expression de la démocratie, a souvent été obtenu au prix du sang, comme ce fut le cas au Mali, au Zaïre, au Cameroun, au Niger, en Centrafrique, au Rwanda et au Togo. Partout, les partis politiques ont bourgeonné atteignant la centaine au Zaïre, la soixantaine au Congo et la quarantaine en Guinée, au Niger et au Togo. La Côte d'Ivoire, quant à elle, compte à ce jour un peu plus de 80 partis.

Cette évolution politique s'est traduite par la libération de la communication, notamment à travers les deux lieux symboliques de la liberté d'expression et d'opinion que sont la conférence nationale et les mass-media. Si le premier évoque la Révolution française de 1789, le second caractérise les démocraties occidentales contemporaines.

Cinq ans après le déclenchement du processus, on peut s'interroger sur ce que devient la presse et, de façon plus précise, sur l'influence que le multipartisme a eue sur l'évolution de la presse et vice-versa et sur les problèmes auxquels la presse doit aujourd'hui faire face. Notre ambition est d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations en questionnant l'exemple de la Côte d'Ivoire.

Pour y parvenir, il convient de rappeler ce qu'étaient les mass-media avant l'apparition du multipartisme afin de mieux faire ressortir les changements intervenus depuis lors.

I - LES MASS-MEDIA AVANT L'AVENEMENT DU MULTIPARTISME

Avant 1990, date du retour de la Côte d'Ivoire au multipartisme, les mass-media présentaient un certain nombre de caractéristiques majeures.

A - la doctrine et l'orientation de l'information

Les principaux mass-media, placés sous la tutelle du Ministre de l'Information, fonctionnaient selon une doctrine implicite fondée sur l'idée suivante :

« Le peuple est incapable de juger convenablement plusieurs thèses ; il n'a pas encore les moyens de se forger sa propre opinion. Il doit donc être guidé. Toute information doit être utile à la formation de l'homme ivoirien, au développement économique et social du pays »¹

Dans l'ensemble, s'il n'existait pas de censure formelle au niveau de la presse locale, l'autocensure fonctionnait plutôt bien, avec, de temps à autres, quelques rappels à l'ordre plus ou moins rugueux du ministère de l'information, d'institutions publiques ou privées et d'individus plus ou moins puissants qui s'étaient sentis mal traités sinon maltraités par un article ou une émission.

Par contre, les magazines africains publiés à Paris n'ont pas toujours eu la vie belle : c'est ainsi que dans les années 80, la seule société de distribution de presse du pays, EDIPRESSE, liée au groupe Fraternité-Matin, refusa de distribuer « Afrique-Asie » pendant quelques mois sur ordre du Ministre de l'Information. Par ailleurs, « Jeune-Afrique » fut interdit pour la première fois en 1987 pendant près de deux ans pour avoir publié un article impliquant la Côte d'Ivoire et son chef de l'Etat dans l'assassinat du président Thomas SANKARA du Burkina Faso.

Les informations nationales, politiques surtout, avaient un caractère largement officiel ou étaient de façon significative colorées par la propagande, la désinformation et la « langue de bois ». C'est la principale raison pour laquelle les citoyens, l'élite intellectuelle surtout, préféraient s'exposer aux radios étrangères ou aux magazines publiés hors d'Afrique tels que RFI (Radio France Internationale), *Jeune Afrique*, *Afrique-Asie* et *Africa International*.

On pouvait également noter la présence d'un contenu dit de développement ou éducatif (éducation des « masses ») qui n'échappait pas à la tentation corrosive de la propagande.

Tout cela concordait avec la nature du régime politique et il ne faut pas perdre de vue que la plupart des journalistes étaient des fonctionnaires ou assimilés même s'ils étaient formés en majorité dans des écoles de journalisme ou de communication.

Toutefois, au cours des années 80, face à une défiance de plus en plus grande de la population envers les mass-media officiels, un assouplissement et une diversification des supports se sont opérés avec notamment la création d'une deuxième chaîne au sein de la télévision nationale (Canal 2) et d'un second quotidien au sein du groupe *Fraternité-Matin* (Ivoir' Soir).

Du point de vue de la gestion, la radio et la télévision faisaient partie d'un même établissement public, la RTI (Radio Télévision Ivoirienne) qui ne disposait même pas de l'autonomie financière. En revanche, la presse écrite jouissait d'un statut privé et de ce fait, les journalistes qui y travaillaient n'avaient pas le statut de fonctionnaires, y compris ceux du groupe *Fraternité-Matin* qui a pour actionnaire principal l'Etat ivoirien.

B - La presse écrite

Régie par la loi française du 29 juillet 1881 selon laquelle la création d'un journal ne nécessite aucune autorisation préalable, elle comprenait :

- une presse appartenant au gouvernement et au parti unique avec deux quotidiens *Fraternité-Matin* et *Ivoir' Soir* et deux hebdomadaires *Fraternité-Hebdo* et *Ivoire Dimanche*. Ce dernier était cependant confié à Inter Afrique presse, un éditeur privé :

- des magazines spécialisés tels que *Notre Santé* (santé), *Le Manager* (économie et gestion), *Mimos* (sports) et *Terre et progrès* (agriculture).

Les lecteurs avaient par ailleurs accès à 1.200 titres africains, arabes, européens et américains distribués dans le pays.

C - La radio et la télévision

En ce qui concerne les mass-media électroniques, le décret n° 62-410 du 8 novembre 1962 pris en application de la loi n° 62-401 du 31 octobre 1962 portant création de la Radiodiffusion Télévision ivoirienne (RTI), stipulait en son article 2 que :

« La RTI est détentrice du monopole de l'Etat en ce qui concerne toutes les émissions de radiodiffusion et de télévision destinées au public, effectuées sur le territoire de la République ».

La radio était composée d'une station nationale dotée de deux chaînes qui n'étaient désynchronisées que quatre heures par jour et d'une station régionale sans autonomie financière, installée à Bouaké dans le centre du pays. La télévision offrait une chaîne à couverture nationale et une deuxième chaîne sans autonomie réelle ne couvrant que la zone d'Abidjan.

II - LA PRESSE DEPUIS L'AVENEMENT DU MULTIPARTISME

Depuis la réinstauration du multipartisme le 30 avril 1990, l'évolution de la presse en Côte d'Ivoire est rapide et difficile à cerner. Cette évolution mérite d'être saisie dans son ensemble puis au niveau de la presse écrite d'une part, des mass-media audiovisuels, d'autre part. Quelle est donc la configuration du nouveau paysage médiatique ivoirien (PMI) ?

A - L'évolution d'ensemble de la presse

Une analyse de l'évolution d'ensemble permet de faire ressortir plusieurs observations que nous présentons successivement.

1/ Adoption et mise en application de nouveaux textes législatifs

Afin de faire face au nouveau contexte socio-politique, la Côte d'Ivoire a adopté le 27 décembre 1991 une loi portant régime juridique de la presse (loi n° 91-1033) en remplacement de la loi française de 1881, une loi fixant le régime de la communication audiovisuelle (loi n° 91-1001) et une loi portant statut des journalistes professionnels (loi n° 91-1034). La première institue une Commission Nationale de la Presse et la seconde un Conseil National de la Communication Audiovisuelle ayant, tous les deux, un rôle de surveillance et de contrôle de la légalité dans le fonctionnement des mass-media. Ces deux institutions ont été mises en place au cours de l'année 1993.

Déjà lors des élections présidentielles de 1990, une commission avait été instituée pour veiller à l'équilibre et à la régularité dans l'utilisation par les deux partis en compétition de la radio et de la télévision pendant la tranche horaire consacrée à la campagne. Cette fonction a été assurée par le Conseil National de la Communication Audiovisuelle au cours des élections présidentielles de 1995.

La troisième loi institue une carte professionnelle des journalistes (attribuée par une commission paritaire composée de directeurs de publications et de journalistes) et définit, bien entendu, le journaliste professionnel et lui donne le bénéfice de la clause de conscience.

2/ Difficultés économiques et financières générales

Elles sont dues essentiellement à la récession économique généralisée qui se traduit par une dépression du marché de la publicité, une baisse du pouvoir d'achat de la population et une incapacité croissante de l'Etat à faire face au financement des mass-media audiovisuels. Si la dévaluation du FCFA survenue en janvier 1994, s'est traduite par une reprise économique (le taux

de croissance annuel du PNB est de l'ordre de 7% depuis 1995), elle a cependant sérieusement laminé le pouvoir d'achat.

3/ Multiplication et diversification des organes

Plus de 100 titres de journaux ont été recensés en Côte d'Ivoire depuis le retour au multipartisme. En octobre 1995, on dénombrait douze quotidiens dont dix d'informations générales et deux spécialisés (sports). Il faut rappeler que la multiplication des titres a été précédée par une inondation de tracts et par l'apparition de journaux clandestins tels que *L'Événement*, publié par le principal parti d'opposition, le FPI (Front Populaire Ivoirien) entre février et avril 1990, c'est-à-dire peu avant le retour au multipartisme.

Au niveau de la radio et de la télévision, le mouvement s'est avéré plus lent et quantitativement moins impressionnant pour des raisons à la fois techniques (nécessité d'une gestion rationnelle du spectre des fréquences), financières (investissements nécessaires plus lourds que pour la presse écrite), juridiques (monopole d'Etat maintenu jusqu'à l'adoption de la loi sur la communication audiovisuelle en décembre 1991) et politiques (crainte des pouvoirs publics de libéraliser un secteur dont l'impact sur les populations peu ou pas du tout lettrées est présumé incontrôlable). Les seules véritables nouveautés sont Canal Horizons (télévision cryptée), Radio Nostalgie et les radios catholiques mais elles ne participent pas au débat politique. En effet, RFI, BBC et Africa n° 1 étaient déjà reçues sur ondes courtes en Côte d'Ivoire avant d'être autorisées à émettre en FM.

On observe cependant que l'explosion des mass-media concerne avant tout la capitale économique et politique de fait du pays, à savoir Abidjan puisque toute la presse d'opinion y est publiée.

4/ La presse en quête d'identité et d'équilibre

Le nouveau contexte socio-politique a suscité au niveau des professionnels des mass-media une remise en cause, une réflexion sur leur place dans ce contexte. C'est ainsi que le Ministère de la Communication et l'UNJCI (Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire) ont organisé en août 1992 un séminaire sur « La presse ivoirienne face aux nouveaux défis ». L'objectif visé était de parvenir à une presse libre, responsable, confraternelle, consciente que sa mission d'informer repose sur la confiance du public et disposant des moyens nécessaires pour accomplir sa mission. Pour cela, ont été adoptés un code de déontologie, une charte de la confraternité et plusieurs propositions permettant à la presse écrite de survivre et aux médias d'Etat - radio et télévision - de jouer leur rôle de service public.

La nécessité d'assainir la profession est devenue une préoccupation majeure pour les professionnels car les militants ont fait leur entrée dans les mass-media et d'anciens rédacteurs de tracts sont devenus des rédacteurs tout court (H. KONE, 1991) ². Cette observation peut être étendue aux autres pays de la région comme l'indique N'Diaga SYLLA :

« Les médias des pays africains comme le Cameroun, le Bénin, la Côte d'Ivoire ont été infiltrés par des militants politiques qui sacrifient l'information des citoyens au profit de la propagande des partis »³.

En effet, les rédactions des nouveaux journaux font largement appel à des journalistes sans formation professionnelle, ignorant les règles du métier et mal payés (seul le groupe *Fraternité-Matin* applique la convention collective du personnel de la presse) d'où des risques de dérapages tels que la corruption - déjà préoccupante - et le manque de précautions professionnelles dans la manipulation et le traitement de l'information. On a même parlé d'une presse fouillant dans les poubelles. Sur ce plan, deux journaux se sont particulièrement illustrés avant 1994 : il s'agit de l'hebdomadaire pro-gouvernemental, *Le Patriote*, pourfendeur des personnalités de l'opposition, et de l'hebdomadaire, *Le Nouvel Horizon*, proche du FPI et impitoyable pour les personnalités au pouvoir, en particulier dans ses numéros spéciaux baptisés « Bol Kotch » (littéralement « tu as cherché, tu as trouvé »). Au plus fort de la « fouille des poubelles » et cela avant l'adoption de la loi sur la presse, le Ministre de la Communication de l'époque avait dû recevoir les responsables des différents journaux pour négocier un cessez-le-feu qui fut, hélas, éphémère.

L'UNJCI et le Ministère n'ont toutefois pas abdicué. Un autre séminaire, tenu à Yamoussoukro, a débouché sur la création, par les professionnels eux-mêmes, d'un Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OLPED), en août 1995, chargé de veiller sur le respect de l'esprit de Yamoussoukro II. L'OLPED se réunit et publie régulièrement des communiqués sur ses observations relatives au contenu des médias audiovisuels et imprimés. Ainsi, le communiqué n°4 du 2 novembre 1995 relatif à la semaine du 26 octobre au 1er novembre a relevé plusieurs cas flagrants du non respect de l'esprit de Yamoussoukro II. Y sont épinglés des journaux proches de l'opposition tels que *Le Nouvel Horizon* et *La Voie* et des journaux proches du pouvoir tels que *Notre Chance*, *Le Combat* et *Fraternité-Matin* pour incitation à la violence, atteinte à la confraternité et déséquilibre dans le traitement de l'information. En ce qui concerne les deux chaînes de la télévision d'Etat, le communiqué indique ceci :

« L'Observatoire déplore le déséquilibre constaté sur les chaînes de télévision nationales dans le traitement des informations relatives aux »

incidents dans la région de Gagnoa... » (Fraternité-Matin du 7 novembre 1995, p.11).

En revanche, des articles ayant particulièrement respecté l'éthique et la déontologie sont également signalés.

5/ Les mass-media et la société politique et civile

Les mass-media ont incontestablement fourni aux hommes politiques de l'opposition une tribune pour s'exprimer, se faire connaître et présenter leur parti. En dehors des journaux partisans, la radio et la télévision d'Etat ont développé des magazines à leur intention tandis que *Fraternité-Matin* a ouvert pendant un certain temps une série d'interviews avec eux. On peut même affirmer que sans la presse, le multipartisme en Côte-d'Ivoire aurait eu une existence quasi confidentielle. En effet, l'Assemblée nationale ne comptait qu'une dizaine de députés de l'opposition sur un total de 175 de 1990 à 1994 (elle en compte actuellement 28).

Quant aux hommes au pouvoir, ils sont devenus plus circonspects dans leurs décisions et leurs comportements et plus soucieux de s'expliquer sur ce qu'ils font. La révélation de scandales y est pour beaucoup. C'est ainsi qu'en 1993, l'Assemblée nationale a demandé à examiner le programme de privatisation des entreprises publiques adopté par le gouvernement après que les journaux de l'opposition aient dénoncé durement des irrégularités dans le processus. C'est également le cas du dossier explosif du transfert de la gigantesque gare routière d'Abidjan qui met aux prises :

- d'un côté, le Ministère chargé de la Construction et de l'Urbanisme et l'Eglise méthodiste, partisans du transfert en vue de l'érection d'un temple et de l'aménagement d'une place ;

- de l'autre, les syndicats des transporteurs - soutenus par leur Ministère de tutelle - qui se sentent bien à l'endroit où ils sont, le CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Yopougon et les résidents de la « Cité Mamie Adjoua » qui ne veulent pas de cette gare dans leur voisinage immédiat.

Cette volonté critique a valu à la presse écrite plusieurs procès retentissants avec ou sans peines d'emprisonnement tels que :

- « Houphouët a perdu la raison » (*Liberté*)
- « Le Premier Ministre vend et rachète » (*Notre Temps*)
- « John-La Casse » (*La Voie*)
- « Affaire des 19 tonnes d'Alassane Ouattara » (*La Voie*).
- « Bédié était là et le malheur aussi » (*La Voie*).

Les hebdomadaires *L'Oeil du Peuple* et *Le Jeune Démocrate* ont fait l'objet d'une mesure de trois mois de suspensions tandis que leurs responsables

écopaient de peines d'emprisonnement ferme. La disparition du président Félix Houphouët-Boigny et l'avènement du président Henri Konan Bédié n'ont pas entraîné une réduction de la répression puisque de nombreux journalistes et responsables de publications ont fait l'objet de condamnations devant les tribunaux allant des peines avec sursis à des peines d'emprisonnement d'un an ferme. Les cas les plus célèbres sont ceux des directeurs de publication du *Patriote* (proche de l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara), de *La Patrie* (proche du parti d'opposition RDR) et de *La Voie* (n° 2 du Front Populaire Ivoirien de Laurent Gbagbo).

Il convient de souligner que la dernière période préélectorale (1995) a été fertile en procès et même en actes de justice privée : c'est notamment le cas de la bastonnade subie par le directeur des publications du groupe *Le Nouvel Horizon* dans le bureau du ministre de la Sécurité intérieure, sur ordre de celui-ci. Le ministre avait choisi cette solution pour, dit-il, laver l'affront fait à sa famille par un article paru dans *La Voie*.

Les journalistes ivoiriens après avoir pris beaucoup de coups, au propre comme au figuré, ont reconnu s'être trop souvent substitués aux leaders politiques dans le débat politique. Cette prise de conscience ne les empêche pourtant pas de continuer à se mettre en première ligne, comme ce fut le cas au cours des dernières élections de 1995.

En ce qui concerne la société civile, désormais, les citoyens ont le choix entre deux ou plusieurs versions et points de vue face à un événement ou à un problème d'intérêt public. L'on garde en mémoire la bataille pour la conquête de l'opinion publique à laquelle se sont livrés les journaux dits de « la gauche » et ceux proches du pouvoir soutenus par la radio et la télévision publiques sur les responsabilités dans les événements tragiques du 18 février 1992 - de violentes émeutes survenues alors s'étaient soldées par des dégâts matériels sans précédent dans l'histoire contemporaine du pays et par l'arrestation de leaders de l'opposition - ou ceux de mai 1991 lorsqu'un corps d'élite de l'Armée a effectué une intervention particulièrement musclée dans une résidence universitaire.

En outre, il est de plus en plus courant de voir un citoyen ou un groupe de citoyen exposer publiquement dans un journal sa position sur un problème qui le touche directement. C'est le cas des syndicats en lutte, d'associations ou de particuliers ayant maille à partir avec un service administratif, de locataires en conflit avec une société immobilière par exemple.

Allant plus loin, certaines organisations de la société civile ont créé leur propre organe d'informations. C'est le cas de l'Eglise catholique (voir supra), de la FESCI (Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire) avec le magazine *Parents* et du club sportif Asec-Mimosas avec le magazine *Mimosas* et qui a été un candidat malheureux à la création d'une radio privée.

6/ La lutte pour la liberté de la presse continue

Rappelons ici qu'à Bamako, l'opposition malienne a organisée une marche le 24 janvier 1993 pour protester contre la censure. Un des leaders de cette opposition, Me Mountaga Tall du Congrès d'Initiative Démocratique (CNID), s'est expliqué en ces termes : « Je note que le pionnier de la presse libre (il s'agit du chef de l'Etat malien créateur du groupe d'éditions Jamana) musèle aujourd'hui la presse ». D'un autre côté, dans le cadre de l'imbroglio politique dans lequel le Togo a été plongé au début des années 1990, plusieurs journaux ont subi l'attaque de commandos, de même que la radio pirate appelée Radio-Liberté. Emettant en FM depuis Aflao au Ghana, elle se considérait comme la « Voix de l'opposition démocratique ».

A l'instar de ce qui s'est passé dans ces pays et dans bien d'autres en Afrique, l'opposition ivoirienne revendique des médias plus libres et surtout un accès plus équilibré aux médias d'Etat. C'est ainsi que La Voie du 3 mai 1993 titrait presque sur toute sa « Une » : « Politique. Libérer les médias d'Etat. Ici et maintenant ». Cette revendication s'est durcie au cours de l'année électorale, notamment à travers des marches (réprimées). La télévision connaîtra même un début d'incendie criminel tandis qu'à l'inverse, le groupe Le Nouvel Horizon (opposition), sera partiellement incendié par des individus non identifiés à ce jour.

B - L'évolution particulière de la presse écrite

1/ la typologie des journaux

Comme nous l'avons dit plus haut, la presse écrite ivoirienne s'est considérablement diversifiée et une concurrence féroce oppose les différents titres. Pour plus d'intelligibilité, on peut classer les journaux en quatre catégories:

* La presse proche du pouvoir : liée au parti au pouvoir ou au gouvernement, elle comprend à l'heure actuelle plusieurs titres dont *Le Démocrate* (bi-hebdomadaire du parti au pouvoir, le PDCI), *Fraternité-Matin*, *Ivoir'Soir* et *La Nouvelle République* (quotidiens pro-gouvernementaux), *Le Combat*, *Notre Chance*, *Le Réveil-Hebdo* et *Le Bélier* (tous des hebdomadaires). Le célèbre hebdomadaire *Ivoire Dimanche* a cessé de paraître en raison de difficultés économiques, son lectorat ayant considérablement chuté pendant la crise politique de 1990 qui a débouché sur le multipartisme ;

* La presse liée à l'opposition et soutenant ouvertement un changement politique ou la démocratie. Il s'agit des journaux tels que

La Voie (proche du Front Populaire Ivoirien), *Le Libéral* (proche du Rassemblement des Républicains), *Le Populaire* (créé par un transfuge de *La Voie*), *L'Œil du Peuple*.

Il convient de noter qu'au début du multipartisme, la plupart des partis politiques ayant une certaine envergure avaient créé leur journal mais la faiblesse de leur lectorat ne leur a pas permis de survivre pour la plupart : c'est le cas de Téri (PDT) de *La Tribune du Banco* (hebdomadaire du FPI), *Réalités* (hebdomadaire du Parti Réformiste Démocratique ivoirien) et *Soleil d'Or* (Parti Libéral de Côte d'Ivoire). Des journaux dits de gauche ont connu le même sort : *Le Jeune Démocrate* et *Notre Temps* (gauche intellectuelle) par exemple :

* la presse proclamée neutre (celle qui n'affiche pas sa sensibilité politique). On peut citer à titre d'exemple les hebdomadaires *L'Indépendant*, *Le Regard*, *La Nouvelle Presse* et *l'Agouti Penseur* et le quotidien *La Chronique du Soir* (tous disparus aujourd'hui) ainsi que *Soir Info* et *Le Jour* (quotidiens). Elle a du mal à s'épanouir car le lectorat, encore peu sensible aux nuances, lui reproche sa trop grande tiédeur. Les journaux qui se vendent mieux sont ceux qui pourfendent le régime en place :

* la Presse spécialisée qui comprend deux quotidiens sportifs (*Douze et Le Quotidien du Sport*) ainsi que des titres tels que *Kabako* et *Le Détective* (consacrés aux faits divers), *Forum Economique* (économie), *Mimosas* (sports), *Le Dénonciateur* et *Allahou Akbar* (religion), *Femme d'Afrique* (mode), *Notre Santé* (santé) et *Micro Public* (vie de la radio et de la télévision en Côte d'Ivoire).

Il convient de noter que les trois premières catégories sont des journaux d'informations générales et d'opinion.

2/ Les problèmes de gestion

Le taux de mortalité des journaux est très élevé. En effet, sur 90 titres recensés entre 1990 et 1992, il n'en restait plus qu'une quarantaine au début de 1992 et seulement une vingtaine à la fin de l'année. La période de transition politique consécutive à la disparition de Félix Houphouët-Boigny (fin 1993 à fin 1995) a redonné une vigueur à la presse et les titres ont fleuri atteignant comme indiqué plus haut la bagatelle de 12 quotidiens. Il n'en demeure pas moins que les survivants ou les nouveaux-nés sont tous confrontés à des difficultés au point que le groupe Fraternité-Matin a connu sa première grève depuis sa création en 1964.

Plusieurs causes expliquent ce taux de mortalité élevé :

- absence de managers connaissant les réalités de la presse ;

- manque de compréhension de la part du système bancaire ;
- difficultés habituelles liées à la faiblesse du lectorat pour des raisons à la fois culturelles et économiques. La dévaluation n'a rien arrangé dans la mesure où le prix de vente des journaux s'est accru de près de 50% ;
- annonceurs hésitant à parier sur une presse, surtout lorsqu'elle est politiquement engagée auprès de l'opposition et qu'on sait peu de choses de l'audience respective des différents titres tant du point de vue quantitatif que qualitatif ;
- coûts de gestion élevés car l'impression représente environ 45% du prix de vente spécialisée (Edipresse). Cette situation oblige, en l'absence de recettes publicitaires suffisantes, à fixer le prix de vente au numéro à un niveau prohibitif (en moyenne 300 F CFA soit 6 FF l'exemplaire d'un hebdomadaire et 200 F CFA ou 4 FF l'exemplaire d'un quotidien).

A cela il faut ajouter que les suspensions de journaux pour une période donnée aboutissent dans de nombreux cas à la mort des titres concernés (cas du *Patriote*, de *La Patrie* et du *Jeune Démocrate*).

Des appels ont été lancés à l'Etat afin qu'il prenne des mesures pour aider la presse écrite à survivre : exonérations sur les intrants, intervention en vue d'une baisse des tarifs pratiqués par les imprimeries et la distribution, réservation de certains secteurs de la publicité à la presse écrite (tabac par exemple), etc. Le Chef de l'Etat a annoncé la mise en place d'un fonds de soutien à la presse dans un proche avenir.

On peut affirmer qu'il y a une saturation du marché de la presse et que la phase de decantation est en train de s'opérer. Elle peut déboucher sur une concentration des titres autour de groupes de presse que sont le groupe Fraternité-Matin (propriétaire d'une grande imprimerie, de deux quotidiens et de plusieurs publications spécialisées et employant 400 personnes), le groupe SADEA-Editions (propriétaire de deux quotidiens, et candidat malheureux à la création d'une radio) et le groupe La Nouvelle République avec deux quotidiens et un hebdomadaire.

C - L'évolution des médias audiovisuels

En dehors du fait nouveau que constitue l'apparition de radios et d'une télévision commerciales ou privées, le secteur des mass-media audiovisuels est à l'heure du changement.

1/ Les défis à relever par les médias d'Etat

La radio et la télévision font ou doivent faire face aux défis suivants :

- affronter la concurrence des radios internationales et des radios privées locales. De ce point de vue, RFI demeure un concurrent redoutable au niveau de l'information. La télévision bénéficie encore d'une relative protection (coût élevé des antennes paraboliques, concurrence interne limitée dans l'immédiat) ;

- trouver les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement compte tenu de la raréfaction des ressources de l'Etat ;

- permettre aux différents courants d'opinion de s'exprimer compte tenu de leur mission de service public. En effet, l'opposition a longtemps dénoncé la fermeture des médias d'Etat à son égard et les a même considérés comme « des Bastilles à prendre ». Après une période d'ouverture dans la seconde moitié de l'année 1992, la situation actuelle suscite à nouveau des récriminations de sa part.

Ces médias doivent donc faire face à la problématique suivante : quels doivent être à présent leurs rapports avec les différentes institutions, partis, gouvernement, syndicats, religions et groupes d'intérêt ?

2/ Les mesures prises par le gouvernement

Pour préparer la RTI à répondre à ces défis, le Ministère de la Communication a :

- obtenu en 1991 son érection en établissement public à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière puis, en 1992, sa transformation en société d'économie mixte de type particulier dotée d'un capital de 6 milliards de F CFA détenu à 98% par l'Etat et à 2% par le personnel. Cette dernière étape prépare l'organisme à une éventuelle privatisation partielle ou totale, conformément à la réglementation en vigueur ;

- élaboré un cahier des charges qui garantit notamment l'accès des différents courants d'opinion à l'antenne ;

- fait adopter une loi sur la redevance en faveur de la radio-télévision : ainsi, depuis le début de l'année 1994 tout abonné à l'électricité paie 2000 FCFA tous les deux mois, en même temps que sa facture d'électricité ;

- réalisé un projet de couverture totale du territoire par satellite en signaux de radio-télévision.

Par ailleurs, la radio nationale a développé sa deuxième chaîne devenue Fréquence 2. Celle-ci émet 24 heures sur 24 et vise le public des jeunes. Elle est essentiellement une chaîne de divertissement. La première chaîne, qui fonctionne 18 heures par jour, a mis l'accent sur l'information en y consacrant quotidiennement 34 rendez-vous (journaux parlés, bulletins, magazines).

Le gouvernement a en outre décidé en 1993 de créer quatre radios rurales locales avec le concours de l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) dans des zones périphériques du pays (extrême-nord, extrême-ouest, sud-ouest et est). Toutefois, elles ne sont pas encore opérationnelles.

Enfin, l'accès des différents partis et candidats lors des élections avait fait l'objet d'une réglementation en Côte d'Ivoire en 1990 et en 1995 pour les

présidentielles (temps égal pour les deux candidats) mais pas pour les législatives et les municipales qui ne font pas l'objet de campagne à la radio et à la télévision.

3/ Les radios et télévisions non gouvernementales

Le gouvernement a autorisé le 23 décembre 1992 la création de cinq radios FM privées sur 17 candidatures et d'une télévision cryptée. Il s'agit de Canal Horizons pour la télévision et de Radio France Internationale, de la BBC, de Radio Nostalgie (filiale de Radio Monte-Carlo), d'Africa n° 1 et de Radio Jeune Afrique Magazine pour la radio. Cette dernière est d'ailleurs la seule à n'avoir jamais vu le jour.

Il faut noter qu'aucune demande émanant d'un groupe proche ou favorable à l'opposition n'a été retenue et pourtant, le groupe de presse Nouvel Horizon proche du FPI avait présenté un projet de radio, Fréquence Horizon : celle-ci devait émettre d'Abidjan 24 h sur 24 dans un rayon de 70 km.

En ce qui concerne l'Eglise catholique, elle avait obtenu du gouvernement le 14 août 1989, soit quelques mois avant l'avènement du multipartisme, un accord-cadre l'autorisant à créer des stations de radio locales. La première a été officiellement autorisée le 9 juin 1990 à la demande d'une paroisse d'Abidjan : il s'agit de Radio-Espoir. Elle a commencé à émettre le 22 octobre 1990. Elle a été suivie par celle de Man dans l'Ouest. A l'instar de Radio Paix Sanwi (RPS) d'Aboisso mise en service le 6 avril 1992, les radios catholiques ne se confinent pas aux affaires religieuses : en effet, RPS emploie une cinquantaine d'animateurs bénévoles et diffuse les journaux parlés de Radio Vatican, des émissions religieuses, des variétés musicales, des émissions portant sur l'hygiène, la santé, l'alphabétisation, l'éducation et la culture et propose des journaux sur l'actualité culturelle, économique et sportive locale, nationale et internationale.

Enfin le gouvernement vient d'autoriser la création de 52 radios de proximité non-gouvernementales (privées, municipales, associatives) au début de l'année 1998.

CONCLUSION

En conclusion, on peut retenir de la presse ivoirienne dans le contexte du multipartisme :

- le passage d'une pensée monolithique à une expression pluraliste des opinions ;
- la diversification des organes ;
- la mise en place d'une législation jugée plus idoine ;
- la volonté des professionnels de la communication de réorganiser leur profession sur des bases plus professionnelles ;

- l'apparition dans les rédactions de journalistes sans formation mais profondément engagés politiquement ;
- la redéfinition du rôle de service public des médias d'Etat ;
- l'impulsion donnée au débat politique ;
- les menaces persistantes sur la liberté de la presse ;
- les difficultés financières de la presse écrite.

Cependant, force est de reconnaître que les conditions minimales sont en place pour une presse dynamique et pluraliste. Le mouvement vient à peine de commencer et il mérite de faire l'objet d'une attention soutenue de la part des professionnels de la communication et des communicologues toutes spécialités confondues.

REFERENCES

1. KONE H. (1989), La dynamique des médias dans les sociétés en mutation : le cas de la Côte d'Ivoire. Strasbourg : Université de Strasbourg 1 (Thèse de doctorat d'Etat).
2. KONE H. (1991). Circulation de l'information et pluralisme. Quels défis pour la presse africaine ? 23e Congrès de l'UIJPLE, Abidjan, 9-17 mars 1991.
3. LAURENT S. (1970). « Formation, information et développement en Côte d'Ivoire », Cahiers d'Etudes Africaines, 10.
4. Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, 34e année, n°2 du jeudi 9 janvier 1992, pp. 41-50 (les différentes lois sur la presse).

ABSTRACT

This study deals with the process of discourse of the government official communication literature. It highlights the emergence of ideology and aims to decipher it - log - which guides it. The period of study coincides with a period of transition - namely the loosening of controls following the advent of the "wind of change" blowing from the West, which provided a pitched battle between supporters of immediate multipartism and the forces of continuity in Benin on the 26/06/1990.

The study is organized around the idea that the particular social crisis was a mass protest which only galvanized the collective will of a nation which is still exposed to the risks of disintegration. Under such circumstances, it would function as an instrument for disseminating - from above - another form of social cohesion against the threats from centrifugal forces.